



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

### FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer la plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe.

Pour plus d'informations, je vous invite à visiter notre site au [www.saint-henri.ca/budget/](http://www.saint-henri.ca/budget/) pour plus de détails sur les états financiers 2018.

Germain Caron, maire de Saint-Henri

---

#### RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2018 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 8 217 137\$ et que les revenus d'investissement ont été de 685 705\$, ce qui a généré des revenus totaux de 8 380 878\$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Municipalité ont totalisé 8 480 102\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2018 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 81 544\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 1 109 505\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2018. La Municipalité possède également des excédents affectés pour l'assainissement et le traitement des eaux de 179 838\$, pour la réserve de la vidange des étangs de 272 931\$ ainsi qu'un fonds de roulement de 266 411\$.

---

#### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2018 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Daniel Darby, CPA auditeur, CA, Directeur principal, Certification de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., en date du 29 avril 2019. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Henri.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que «les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Henri au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public».

---

## TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2018, était la suivante :

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
M. Yvon Bruneau	20 719\$	0\$
M. Germain Caron	25 036\$	12 518\$
Mme Julie Dumont	5 265\$	2 633\$
M. Gervais Gosselin	5 265\$	2 633\$
M. Michel L'Heureux	5 265\$	2 633\$
M. Jules Roberge	5 265\$	2 633\$
M. Richard Turgeon	5 265\$	2 633\$
M. Bruno Vallières	5 265\$	2 633\$

FIN